



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 13 janvier 2010 à 9:05 heures en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 1 Place du Souvenir, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Basile Angelopoulos, vice-président du Comité exécutif, MM. Alexandre Duplessis et Benoit Fradet ainsi que Mme Jocelyne Guertin, sous la présidence de M. Gilles Vaillancourt, maire et président du Comité exécutif, formant la totalité des membres du Comité exécutif;

Sont aussi présents:

- M. Richard Fleury, directeur général;
- Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe.

---

**CE-2010/1**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION  
SIR-WILFRID-LAURIER**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une contribution financière au montant de 2 250 \$ soit versée à la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre d'une activité de financement devant avoir lieu le 14 janvier 2010.

(C/T: 1144179)  
(Réf: 0-1)

---

**CE-2010/2**

**AVIS DE MOTION - L-11672**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11672 pour modifier le règlement numéro L-10600 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Laval afin de modifier le chapitre 4 relativement aux policiers de Ville de Laval.

(Réf: 0-3)

---



**CE-2010/3**

RECOMMANDATION AU CONSEIL  
RÈGLEMENT L-11672

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le règlement numéro L-11672 modifiant le règlement numéro L-10600 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Laval.

(Réf: 0-3)

---

**CE-2010/4**

RAPPORT DES VENTES – ENCAN PUBLIC  
2 DÉCEMBRE 2009

Le Comité exécutif prend connaissance du rapport préparé par le Service des finances en date du 7 janvier 2010 l'informant que les recettes de la vente par encan public d'automobiles, camions et de lots divers tenue le 2 décembre 2009 s'élèvent à 82 133,29 \$.

(Réf: 1-1)

---

**CE-2010/5**

AJUSTEMENTS DE TAXES – DÉCEMBRE 2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les ajustements de taxes du mois de décembre 2009 apparaissant au relevé préparé par le Service des finances le 5 janvier 2010 soient et, par la présente, sont approuvés, et que le rôle de perception soit corrigé en conséquence.

(Réf: 1-2)

---

**CE-2010/6**

DEMANDE DE SOUMISSIONS «INV-2538»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/6**  
(suite)

qu'une demande de soumissions sur invitation soit adressée aux compagnies ci-dessous désignées pour la fourniture de potences de secourisme:

- ACKLANDS GRAINGER
- INNOVA

(Réf: 1-3)

---

**CE-2010/7**

RENOUVELLEMENT - CONTRAT – SOUMISSION  
«27579» - LOUIS-HÉBERT UNIFORME INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler, pour une période de douze (12) mois à compter du 14 janvier 2010, le contrat de la soumission numéro «27579» accordé à la compagnie Louis-Hébert Uniforme inc. sous l'autorité de la résolution CE-2009/10 concernant la fourniture de vêtements de travail pour employés (ées) cols bleus, blocs 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, et ce, au montant de 43 318,16 \$.

(C/T: 1142977)  
(Réf: 1-4)

---

**CE-2010/8**

RENOUVELLEMENT - CONTRAT – SOUMISSION  
«27579 » - VÊTEMENT XPRESS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler, pour une période de douze (12) mois à compter du 14 janvier 2010, le contrat de la soumission numéro «27579» accordé à la compagnie Vêtement Xpress inc. sous l'autorité de la résolution CE-2009/9 concernant la fourniture de vêtements de travail pour employés (ées) clos bleus, blocs 1, 2, 13 et 14, et ce, au montant de 23 884,02 \$.

(C/T: 1142977)  
(Réf: 1-4)

---



CE-2010/9

CONTRAT – SOUMISSION «27658»  
R.P.M.TECH INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'appel d'offres numéro «27658», la soumission déposée par la compagnie R.P.M. Tech inc. au montant de 128 384,03 \$ pour les services de location, inspection, entretien, réparation générale de souffleuses à neige, fourniture et la livraison de pièces, soit et, par la présente, est acceptée.

(C/T: 1142566)  
(Réf: 1-5)

---

CE-2010/10

CONTRAT – ENFORCEMENT TECHNOLOGY GROUP INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la proposition déposée par la compagnie Enforcement Technology Group inc. au montant de 23 832,58 \$ U.S., plus les taxes applicables, visant l'achat d'une valise de négociateur requise pour le Service de protection des citoyens, soit et, par la présente, est acceptée.

(C/T: 1142843)  
(Réf: 1-6)

---

CE-2010/11

VIREMENT DE CRÉDITS – TRANSFERTS AUX  
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits au montant de 27 198 \$ formulé par le Service de protection des citoyens requis pour l'achat d'une valise de négociateur:

du poste budgétaire: 40404-2116-00-117460  
au poste budgétaire: 91109-9116-00-167170

(Réf: 1-6)

---



CE-2010/12

RENOUVELLEMENT - CONTRAT – SOUMISSION  
«27319» - RESSORTS INDUSTRIELS LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, le contrat de la soumission numéro «27319» accordé à la compagnie Ressorts industriels Laval inc. sous l'autorité de la résolution CE-2006/10539 concernant les services de réparation et d'entretien de suspensions ainsi que l'alignement de roues de camions appartenant à la Ville de Laval, et ce, au montant de 112 875 \$.

(C/T: 1141579)  
(Réf: 1-7)

---

CE-2010/13

RENOUVELLEMENT - CONTRAT – SOUMISSION  
«27319» - MÉCANIQUE MICHELIN/RESSORTS JUTEAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, le contrat de la soumission numéro «27319» accordé à la compagnie Mécanique Michelin/Ressorts Juteau sous l'autorité de la résolution CE-2006/10540 concernant les services de réparation et d'entretien de suspensions ainsi que l'alignement de roues de camions appartenant à la Ville de Laval, et ce, au montant de 112 875 \$.

(C/T: 1141579)  
(Réf: 1-7)

---

CE-2010/14

DÉBOURSÉS

Le Comité exécutif reçoit le rapport de la Directrice des finances et trésorière daté du 11 janvier 2010 concernant des déboursés au montant de 32 785 667,93 \$ et le dépose aux archives pour référence.

(Réf: 1-8)

---



CE-2010/15

CONTRAT – SOUMISSION «27710»  
JBR LA MAISON DU PAPIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'appel d'offres numéro «27710», la soumission déposée par la compagnie JBR la Maison du Papier au montant de 520 580,40 \$ pour la fourniture de papiers fins, option 1, soit et, par la présente, est acceptée;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne le chèque ou la garantie qui accompagnait la soumission non retenue.

(C/T: 1144064)  
(Réf: 1-9)

---

CE-2010/16

DEMANDE DE SOUMISSIONS «27727»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour l'achat de seize (16) automobiles de marque Ford Crown Victoria, modèle Sedan berline quatre (4) portes, année 2010, avec «Ensemble police»;

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 20 janvier 2010 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 9 février 2010.

(Réf: 1-10)

---

CE-2010/17

DEMANDE DE SOUMISSIONS «27228»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour l'achat d'uniformes spéciaux pour officiers (ières) pour le Service de protection des citoyens;



**CE-2010/17**  
(suite)

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 20 janvier 2010 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 9 février 2010.

(Réf: 1-11)

---

**CE-2010/18**

DEMANDE ACCEPTÉE - DÉROGATION MINEURE  
DÉVELOPPEMENT VOYER SENC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la demande de dérogation mineure formulée par M. René Voyer, président de la compagnie Développement Voyer SENC, à l'effet de permettre la construction de huit (8) bâtiments multifamiliaux locatifs ou en copropriété, dont le ratio d'espace de stationnement par logement serait d'un minimum de 1,3 espace de stationnement par logement au lieu d'un minimum de 2 espaces par logement sur les lots 1 404 437, 1 404 438, 1 404 439, 1 405 451 et 1 405 452 du cadastre du Québec, et dont la zone de protection minimale à l'arrière des bâtiments F et G posséderait une profondeur minimum de 41 pieds au lieu d'un minimum de 48 pieds et dont les zones de protection minimale latérales des bâtiments F et G posséderaient une profondeur de 38 pieds au lieu d'un minimum de 45 pieds, selon le plan A-L-100 préparé par la firme L'Écuyer Lafavre, architectes, au mois de septembre 2009, soit et, par la présente, est acceptée.

(D/U: 2009-4319)  
(Réf: 2-1)

---

**CE-2010/19**

DEMANDE ACCEPTÉE - DÉROGATION MINEURE  
ALAIN LAFOND

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la demande de dérogation mineure formulée par M. Alain Lafond à l'effet de permettre la construction du complexe résidentiel Villa Latella constitué de 15 étages et 536 unités sur le lot 3 560 009 du cadastre du Québec, et dont le ratio de cases de stationnement par logement serait d'un minimum de 1,7 au lieu d'un minimum de 2, soit et, par la présente, est acceptée.

(D/U: 2009-3058)  
(Réf: 2-2)

---



CE-2010/20

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE  
ULTRAMAR LTÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville de Laval et à défendre les intérêts de cette dernière dans la cause Ultramar Ltée (re: requête introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription, Cour du Québec, district de Laval, 540-22-013914-097).

(Réf: 2-3)

---

CE-2010/21

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE – L'UNION  
CANADIENNE COMPAGNIE D'ASSURANCES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville de Laval et à défendre les intérêts de cette dernière dans la cause l'Union Canadienne compagnie d'assurance contre Ville de Laval, agissant pour son assuré Juan Vinicio Diaz. (re: requête introductive d'instance, Cour du Québec, district de Laval, 540-22-013901-094).

(C/T: 1142984)  
(D/Grefte: 10-2009-MB-1181)  
(Réf: 2-4)

---

CE-2010/22

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires juridiques de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin de poursuivre son mandat dans le dossier du parc Sylvie.

(C/T: 1144053)  
(Réf: 2-5)

---



**CE-2010/23**

ACTE DE VENTE MUNICIPAL – VENTE POUR  
NON-PAIEMENT DE TAXES – NOVEMBRE 2008

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Me André Auclair, notaire, soit et, par la présente est mandaté afin de préparer un acte de vente municipal pour tous les lots adjugés à la Ville de Laval lors de la vente pour non-paiement de taxes tenue le 20 novembre 2008 et pour lesquels aucun droit de retrait n'a été exercé;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval l'acte notarié requis, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(C/T: 1142811)  
(Réf: 2-6)

---

**CE-2010/24**

RÈGLEMENT FINAL - RÉCLAMATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un montant de 10 516,97 \$ soit payé à la compagnie Kelly Sani-Vac inc. en règlement final et complet de sa réclamation pour dommages causés à des toilettes chimiques suite à des actes de vandalisme ou autres survenus en 2009.

(C/T: 1141704)  
(D/Greffe: 49-2009-MB-1549)  
(Réf: 2-7)

---

**CE-2010/25**

FORMATION – SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/25**  
(suite)

que M. Marc Allard, coordonnateur au Service des systèmes et des technologies, soit autorisé à participer à la formation suivante donnée par la firme Technologia Formation:

Sujet: Mieux comprendre les nouvelles technologies de l'information

Dates: 6 et 7 mai 2010

Endroit: Montréal

(C/T: 1143883)  
(Réf: 3-1)

---

**CE-2010/26**

AVIS DE MOTION - L-11676

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11676 décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de la phase 1 du projet de refonte du système de taxation.

(Réf: 3-2)

---

**CE-2010/27**

APPROBATION – CÉDULE «A» - RÈGLEMENT L-11676

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la cédule «A» au montant de 1 900 000 \$ préparée par le Service des systèmes et des technologies pour réaliser la phase 1 du projet de refonte du système de taxation, prévu au projet de règlement numéro L-11676, soit et, par la présente, est approuvée.

(Réf: 3-2)

---

**CE-2010/28**

FORMATION – SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/28**  
(suite)

que M. Abdel Khalek Eddaoudi, gestionnaire au Service des systèmes et des technologies, soit autorisé à participer à la formation suivante donnée par la firme Oracle Corporation Canada:

Sujet: Oracle Database 10g: sauvegarde et récupération

Dates: 3 au 5 mars 2010

Endroit: Montréal

(C/T: 1143880)

(Réf: 3-3)

---

**CE-2010/29**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires juridiques de Me André Bourgeois, avocat de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour services professionnels rendus au 11 décembre 2009 dans le dossier de contestation du rôle d'évaluation 2007-2008-2009 déposé par la compagnie Les Investissements Elmag inc.

(C/T: 1143576)

(Réf: 4-1)

---

**CE-2010/30**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 1 400 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires juridiques de Me André Bourgeois, avocat de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour services professionnels rendus au 11 décembre 2009 dans le dossier de contestation du rôle d'évaluation 2007-2008-2009 déposé par la compagnie 9057-0250 Québec inc.

(C/T: 1143569)

(Réf: 4-2)

---



CE-2010/31

SOUPER CONFÉRENCE - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Louis Roy, assistant-directeur au Service de l'évaluation, soit autorisé à participer au souper-conférence offert par l'Association des évaluateurs municipaux du Québec:

Sujet: Intervention préventive en situation d'agressivité, d'intimidation et de menace

Date: 28 janvier 2010

Endroit: Québec

(C/T: 1143876)

(Réf: 4-3)

---

CE-2010/32

AVIS DE MOTION - L-11675

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11675 concernant les cabanes à pêche sur glace.

(Réf: 5-1)

---

CE-2010/33

RECOMMANDATION AU CONSEIL  
RÈGLEMENT L-11675

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le règlement numéro L-11675 concernant les cabanes à pêche sur glace.

(Réf: 5-1)

---



**CE-2010/34**

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR ET  
TRANSACTION – VICKY LAMARCHE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la convention de règlement hors Cour et transaction à intervenir entre la Ville de Laval et Mme Vicky Lamarche, par laquelle cette dernière s'engage à payer à la Ville de Laval la somme de 2 440,16\$ en capital, intérêts et frais, le tout en règlement complet et final de la réclamation de la Ville de Laval, soit et, par la présente, est approuvée;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite convention, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(D/Cont.: 09-10011/RO(stag)  
(Réf: 5-3)

---

**CE-2010/35**

RECOMMANDATION AU CONSEIL – VENTE  
MADECO CONSTRUCTION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de vendre à la compagnie Madeco construction les lots 1 785 133, 1 785 134, 1 785 139, 1 785 140, 1 785 142, 1 785 144, 1 785 145, 1 785 146, 1 785 151 et 1 785 152 du cadastre du Québec situés dans le projet Les Berges du Vieux-Pont, phase II, et ce, à leur valeur marchande soit la somme totale de 448 000 \$;

d'autoriser le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval les documents requis, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, telle que modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 5-4)

---

**CE-2010/36**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/36**  
(suite)

que des crédits au montant de 12 176,76 \$, plus les taxes applicables, soient autorisés pour l'exécution des travaux de préparation des patinoires extérieures aux parcs des Saules et Ste-Béatrice, effectués par les loisirs Ste-Béatrice pour la saison 2009-2010;

que le Service des travaux publics effectue la surveillance desdits travaux.

(C/T: 1142089)  
(Réf: 6-1)

---

**CE-2010/37**

FORMATION – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mme Janie Jetté, responsable parcs et espaces verts au Service des travaux publics, soit autorisée à participer à la formation suivante donnée par la compagnie Solutions alternatives environnement:

Sujet: Vers blancs et pelouses municipales

Dates: 17 et 18 février 2010

Endroit: Montréal

(C/T: 1143676)  
(Réf: 6-2)

---

**CE-2010/38**

ATELIERS – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Gilles Beaudoin, chef de division bâtiment au Service des travaux publics, soit autorisé à participer aux ateliers suivants donnés par l'Office de l'efficacité énergétique du Canada:

Sujet: Gestion de l'énergie

Dates: 17, 18 février et 7, 8 avril 2010

Endroit: Montréal

(C/T: 1143673)  
(Réf: 6-3)

---



**CE-2010/39**

ATTESTATION DE CONFORMITÉ – RACAN CARRIER CO.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Ville de Laval confirme que le projet soumis par la compagnie Racan Carrier Co. située au 2025, boulevard Dagenais Ouest, concernant l'utilisation de deux (2) salles d'application de peinture, ne contrevient actuellement à aucun règlement municipal;

que le Greffier ou la Greffière adjointe délivre une attestation de conformité à cet effet.

(Réf: 7-1)

---

**CE-2010/40**

13<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS – MATÉRIAUX SECS  
ENVIRONNEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Paul Kuzak, chef de division au Service de l'environnement, soit autorisé à participer au 13<sup>e</sup> rendez-vous sur les matériaux secs présenté par le regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec:

Sujet: Développer des opportunités d'affaires profitables dans le cadre de la nouvelle politique québécoise et du plan d'action 2010-2015

Dates: 25 et 26 février 2010

Endroit: Hôtel des Seigneurs  
St-Hyacinthe

(C/T: 1142600)

(Réf: 7-2)

---

**CE-2010/41**

ATELIERS VERTS - ENVIRONNEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/41**  
(suite)

que Mme Josée Rinfret, coordonnatrice de projets spéciaux au Service de l'environnement, soit autorisée à participer aux ateliers verts donnés par la Corporation des Fleurons du Québec:

Sujet: Outils en horticulture ornementale durable

Date: 4 février 2010

Endroit: Pavillon du Grand-Côteau  
Mascouche

(C/T: 1143900)  
(Réf: 7-3)

---

**CE-2010/42**

**PROTOCOLE D'ENTENTE – ROUTE DES SCIENCES  
SIGNATURE VISUELLE**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le protocole d'entente à intervenir entre la Conférence régionale des élus de Laval et la Ville de Laval concernant la mise en œuvre du projet «Route des sciences: signature visuelle» soit et, par la présente, est approuvé;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit protocole d'entente, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 8-2)

---

**CE-2010/43**

**PROTOCOLE D'ENTENTE – ROUTE DES SCIENCES  
SITE WEB**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le protocole d'entente à intervenir entre la Conférence régionale des élus de Laval et la Ville de Laval concernant la mise en œuvre du projet «Route des sciences: site WEB» soit et, par la présente, est approuvé;



**CE-2010/43**  
(suite)

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit protocole d'entente, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 8-2)

---

**CE-2010/44**

RÉVISION – PERFECTIONNEMENT - COURS DE PREMIERS SOINS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mmes Johanne Lafleur et Angélie Thouin et M. Carl Vaillancourt soient et, par la présente, sont mandatés pour procéder à la révision, l'analyse et l'ajustement du programme de perfectionnement en premiers soins pour le personnel intermittent affecté au Centre de la nature.

(C/T: 1143065)

(Réf: 8-3)

---

M. Gilles Vaillancourt, maire et président du Comité exécutif, ne participe pas aux discussions de l'item 10-1 de l'ordre du jour.

---

**CE-2010/45**

ADDENDA - PERMISSION – HYDRO-QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval, le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval l'addenda pour la permission 1402-024/318 844 préparé par la compagnie Hydro-Québec pour modifier le type de



**CE-2010/45**  
(suite)

végétation utilisée dans la permission de travaux de plantation d'arbustes dans le bassin de rétention Francis-Hugues situé dans l'emprise de la ligne de transport de la compagnie Hydro-Québec et sur une partie des lots 2 769 112, 2 230 245, 2 177 641 et 1 230 242 du cadastre du Québec.

(Réf: 10-1)

---

**CE-2010/46**

CRÉDITS ADDITIONNELS – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des crédits additionnels au montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables, soient autorisés pour couvrir les honoraires professionnels de la firme Équation groupe conseil inc. concernant la surveillance des travaux correctifs de structure au Club de curling Laval-sur-le-Lac, prévus à la soumission «9410».

(C/T: 1140804)  
(Réf: 10-2)

---

**CE-2010/47**

AVIS DE MOTION - L-11671

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11671 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire sur la voie de desserte ouest de l'autoroute Laval (A-440), à l'est de la rue Joseph-A.-Bombardier.

(Réf: 10-3)

---

**CE-2010/48**

PRÉPARATION – PLANS, ESTIMATION PRÉLIMINAIRE  
ET CÉDULE «A» - RÈGLEMENT L-11671

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/48**  
(suite)

que la firme Les consultants Bafa inc. soit et, par la présente, est autorisée à préparer les plans, estimation préliminaire et cédule «A» pour les travaux d'égout sanitaire sur la voie de desserte ouest de l'autoroute Laval (A-440), à l'est de la rue Joseph-A.-Bombardier, prévus au projet de règlement numéro L-11671;

il est également résolu que la firme susdite présente ses plans et estimation préliminaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

(C/T: 1141708)  
(Réf: 10-3)

---

**CE-2010/49**

SONDAGES ET TESTS – RÈGLEMENT L-11671

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les sondages et tests nécessaires à la préparation des plans et devis relatifs aux travaux d'égout sanitaire sur la voie de desserte ouest de l'autoroute Laval (A-440), à l'est de la rue Joseph-A.-Bombardier, prévus au projet de règlement numéro L-11671.

(C/T: 1141708)  
(Réf: 10-3)

---

**CE-2010/50**

LOCALISATION – CONDUITE D'AQUEDUC  
VOIE DE DESSERTE – AUTOROUTE LAVAL (A-440)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre des travaux d'égout sanitaire sur la voie de desserte ouest de l'autoroute Laval (A-440), à l'est de la rue Joseph-A.-Bombardier, prévus au projet de règlement numéro L-11671, la firme Aqua Rehab inc. soit et, par la présente, est mandatée pour procéder à la localisation de la conduite d'aqueduc de 300 mm de diamètre existante sur la voie de desserte ouest de l'autoroute Laval (A-440).

(C/T: 1141708)  
(Réf: 10-3)

---



CE-2010/51

ENGAGEMENT – ATTESTATION DE CONFORMITÉ  
RÈGLEMENT L-11671

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre des travaux d'égout sanitaire sur la voie de desserte ouest de l'autoroute Laval (A-440), à l'est de la rue Joseph-A.-Bombardier, prévus au projet de règlement numéro L-11671, la Ville de Laval s'engage à émettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en regard de l'autorisation accordée.

(C/T: 1141708)  
(Réf: 10-3)

---

CE-2010/52

UTILISATION – RÉSERVE FINANCIÈRE  
RÈGLEMENT L-11078

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service des finances soit et, par la présente, est autorisé à utiliser un montant de 23 732,50 \$ (taxes nettes incluses) de la réserve financière créée par le règlement L-11078 afin de défrayer le coût des honoraires professionnels requis dans le cadre des travaux d'égout sanitaire sur la voie de desserte ouest de l'autoroute Laval (A-440), à l'est de la rue Joseph-A.-Bombardier, prévus au projet de règlement numéro L-11671

(C/T: 1141708)  
(Réf: 10-3)

---

CE-2010/53

DEMANDE APPROUVÉE EN PRINCIPE – SERVICES  
MUNICIPAUX – PROJET MOP 30000

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la demande de services municipaux formulée par M. Guy Gravel dans le prolongement de la rue d'Ankara, sur une partie du lot 1 422 067 du cadastre du Québec, devant être réalisés sous maîtrise d'œuvre privée selon les modalités prévues au règlement L-10485 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, soit et, par la présente, est acceptée en principe, sous



**CE-2010/53**  
(suite)

réserve que le requérant produise un plan montrant l'implantation et le traitement architectural des bâtiments à construire sur son projet de développement et qu'il en transmette copie à la Direction générale et au Service de l'urbanisme pour approbation par le Comité exécutif;

il est également résolu que le requérant dépose au Service de l'ingénierie le plan d'implantation des équipements d'utilités publiques de même qu'un rapport déterminant les impacts causés sur la végétation par la construction des réseaux d'utilités publiques.

(Réf: 10-4)

---

**CE-2010/54**

**PRÉPARATION – PLANS ET DEVIS  
PROJET MOP 30000**

---

ATTENDU que M. Guy Gravel requiert l'installation de services municipaux dans le prolongement de la rue d'Ankara, sur une partie du lot 1 422 067 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le requérant s'est engagé à verser à la Ville de Laval un dépôt provisionnel au montant de 25 284 \$ sous forme de chèque visé ou en espèces pour la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, sujet au paiement préalable dudit dépôt provisionnel, la firme Équiluqs ingénierie soit et, par la présente, est autorisée à préparer les plans et devis nécessaires à l'installation des services municipaux dans le prolongement de la rue d'Ankara, sur une partie du lot 1 422 067 du cadastre du Québec, prévus au projet MOP 30000;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire;

il est également résolu que la firme susdite présente ses plans et estimation préliminaire pour les services d'égouts, d'aqueduc et de drainage au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

(C/T: 1136746)

(Réf: 10-4)

---



CE-2010/55

SONDAGES ET TESTS – PROJET MOP 30000

ATTENDU que M. Guy Gravel requiert l'installation de services municipaux dans le prolongement de la rue d'Ankara, sur une partie du lot 1 422 067 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le requérant s'est engagé à verser à la Ville de Laval un dépôt provisionnel au montant de 25 284 \$ sous forme de chèque visé ou en espèces pour la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, sujet au paiement préalable dudit dépôt provisionnel, la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est autorisée à effectuer les études de sol, incluant les sondages et tests en laboratoire, nécessaires à la préparation des plans et devis relatifs aux travaux municipaux dans le prolongement de la rue d'Ankara, sur une partie du lot 1 422 067 du cadastre du Québec, prévus au projet MOP 30000.

(C/T: 1136746)

(Réf: 10-4)

CE-2010/56

CESSION – PROJET MOP 30000  
GUY GRAVEL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'installation des services municipaux dans le prolongement de la rue d'Ankara, sur une partie du lot 1 422 067 du cadastre du Québec, prévus au projet MOP 30000, le Service de l'urbanisme soit autorisé à obtenir cession des emprises de rue et terrains nécessaires à la réalisation du projet lorsque tous les travaux auront été complétés et acceptés par la Ville de Laval.

(Réf: 10-4)

M. Basile Angelopoulos, vice-président du Comité exécutif, ne participe pas aux discussions de l'item 10-5 de l'ordre du jour.



**CE-2010/57**

CONTRAT - SOUMISSION «OS-ING/2009-077»  
RÈGLEMENT L-11626 – LES CONSULTANTS BAFA INC.

ATTENDU que les compagnies 4421655 Canada inc. et Consoltec requièrent l'installation de services municipaux sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la soumission «OS-ING/2009-077» déposée par la firme Les consultants Bafa inc. au montant de 40 973,62 \$ concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils nécessaires à l'exécution de travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier, prévus au règlement numéro L-11626, soit acceptée et qu'à cette fin, la firme susdite prépare les plans, estimation préliminaire et cédule «A» et les présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2009-077»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient la soumission non retenue.

(C/T: 1139836)

(Réf: 10-5)

**CE-2010/58**

CONTRAT - SOUMISSION «OS-ING/2009-078» - L-11626  
LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000 INC.

ATTENDU que les compagnies 4421655 Canada inc. et Consoltec requièrent l'installation de services municipaux sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/58**  
(suite)

que la soumission «OS-ING/2009-078» déposée par la firme Laboratoire de construction 2000 inc. concernant les services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'exécution des travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier, prévus au règlement L-11626, soit acceptée et qu'à cette fin la firme susdite procède aux études de sol et analyses requises en laboratoire pour plans et devis au montant de 7 901,25 \$;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2009-078»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient la soumission non retenue.

(C/T: 1139836)  
(Réf: 10-5)

---

**CE-2010/59**

LOCALISATION – CONDUITE D'AQUEDUC - VOIE  
DE DESSERTE NORD – AUTOROUTE LAVAL (A-440)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre des travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier, prévus au règlement L-11626, la firme Aqua Rehab inc. soit et, par la présente, est mandatée pour procéder à la localisation de la conduite d'aqueduc existante sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier.

(C/T: 1139836)  
(Réf: 10-5)

---

**CE-2010/60**

UTILISATION – RÉSERVE FINANCIÈRE  
RÈGLEMENT L-11078

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service des finances soit et, par la présente, est autorisé à utiliser un montant de 48 651,63 \$ (taxes nettes incluses) de la réserve financière créée par le règlement L-11078 afin de défrayer



**CE-2010/60**  
(suite)

le coût des honoraires professionnels requis dans le cadre des travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier, prévus au règlement L-11626.

(C/T: 1139836)  
(Réf: 10-5)

---

**CE-2010/61**

ENGAGEMENT – ATTESTATION DE CONFORMITÉ  
RÈGLEMENT L-11626

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre des travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur la voie de desserte nord de l'autoroute Laval (A-440), à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier, prévus au règlement L-11626, la Ville de Laval s'engage à émettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en regard de l'autorisation accordée.

(C/T: 1139836)  
(Réf: 10-5)

---

**CE-2010/62**

CONTRAT - SOUMISSION «OS-ING/2009-075»  
PROJET MOP 26682 – LES CONSULTANTS BAFA INC.

ATTENDU que la compagnie 9047-4784 requiert l'installation de services municipaux dans le prolongement de la rue Patrick;

ATTENDU que la requérante s'est engagée à verser à la Ville de Laval un dépôt provisionnel au montant de 87 139,50 \$ sous forme de chèque visé ou en espèce pour la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, sujet au paiement préalable dudit dépôt provisionnel, la soumission «OS-ING/2009-075» déposée par la firme Les consultants Bafa inc. au montant de 76 980,75 \$ concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils nécessaires à l'installation de services municipaux dans le prolongement de la



**CE-2010/62**  
(suite)

rue Patrick, prévus au projet MOP 26682, soit acceptée et qu'à cette fin, la firme susdite prépare les plans et l'estimation préliminaire et les présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2009-075»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient la soumission non retenue.

(C/T: 1139522)  
(Réf: 10-6)

---

**CE-2010/63**

CONTRAT - SOUMISSION «OS-ING/2009-076» - MOP 26682  
LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000 INC.

ATTENDU que la compagnie 9047-4784 requiert l'installation de services municipaux dans le prolongement de la rue Patrick;

ATTENDU que la requérante s'est engagée à verser à la Ville de Laval un dépôt provisionnel au montant de 87 139,50 \$ sous forme de chèque visé ou en espèce pour la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, sujet au paiement préalable dudit dépôt provisionnel, la soumission «OS-ING/2009-076» déposée par la firme Laboratoire de construction 2000 inc. concernant les services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'exécution de travaux municipaux dans le prolongement de la rue Patrick, prévus au projet MOP 26682, soit acceptée et qu'à cette fin, la firme susdite procède aux études de sol et analyses requises en laboratoire pour plans et devis au montant de 10 158,75 \$;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2009-076»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient la soumission non retenue.

(C/T: 1139522)  
(Réf: 10-6)

---



**CE-2010/64**

CESSION ET PERMIS – PROJET MOP 26682  
9047-4784 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'installation des services municipaux dans le prolongement de la rue Patrick, prévus au projet MOP 26682, les autorisations suivantes soient accordées:

- au Service de l'urbanisme pour obtenir cession des emprises de rue ainsi que des terrains nécessaires à la réalisation dudit projet lorsque tous les travaux auront été complétés et acceptés par la Ville de Laval;
- aux Services de l'ingénierie et de l'urbanisme pour s'assurer, lors de l'émission des permis de raccordement et des permis de construction, qu'aucune allée d'accès en dépression et qu'aucun toit plat, à moins qu'il ne se draine sur une surface perméable, ne soient construits.

(C/T: 1139522)

(Réf: 10-6)

**CE-2010/65**

CONTRAT - SOUMISSION «OS-9656»  
RÈGLEMENT L-11629 – AECOM TECSULT INC.

ATTENDU que la compagnie San Carlo construction inc. requiert l'installation de services municipaux dans le prolongement du boulevard de Chenonceau, incluant l'installation de feux de circulation à l'intersection des boulevards de Chenonceau et Chomedey;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la soumission «OS-9656» déposée par la firme Aecom Tecslult inc. au montant de 90 638,62 \$ concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude avant-projet relative à la mise en place de feux de circulation ainsi que pour la préparation des plans et devis nécessaires à l'installation de services municipaux dans le prolongement du boulevard de Chenonceau, incluant des travaux de mise en place de feux de circulation à l'intersection des boulevards de Chenonceau et Chomedey, prévus au projet de règlement L-11629, soit acceptée et qu'à cette fin, la firme susdite prépare les plans, estimation préliminaire et cédule «A» et les présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation;



**CE-2010/65**  
(suite)

que la firme susdite soit également autorisée à présenter ses plans à la compagnie Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'exécuter des travaux d'infrastructures municipales à l'intérieur de sa servitude;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-9656»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1141101)  
(Réf: 10-7)

**CE-2010/66**

CONTRAT - SOUMISSION «OS-ING/2009-080»  
RÈGLEMENT L-11629 – GROUPE QUALITAS INC.

ATTENDU que la compagnie San Carlo construction inc. requiert l'installation de services municipaux dans le prolongement du boulevard de Chenonceau, incluant l'installation de feux de circulation à l'intersection des boulevards de Chenonceau et Chomedey;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la soumission «OS-ING/2009-080» déposée par la firme Groupe Qualitas inc. concernant les services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'exécution de travaux municipaux dans prolongement du boulevard de Chenonceau, incluant des travaux de mise en place de feux de circulation à l'intersection des boulevards de Chenonceau et Chomedey, prévus au projet de règlement L-11629, soit acceptée et qu'à cette fin, la firme susdite procède aux études de sol et analyses requises en laboratoire pour plans et devis au montant de 12 472,69 \$;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-ING/2009-080»;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1141101)  
(Réf: 10-7)



CE-2010/67

LOCALISATION – CONDUITE D’AQUEDUC  
BOULEVARD CHOMEDEY – L-11629

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l’installation de services municipaux dans prolongement du boulevard de Chenonceau, incluant des travaux de mise en place de feux de circulation à l’intersection des boulevards de Chenonceau et Chomedey, prévus au projet de règlement L-11629, la firme Aqua Rehab inc. soit et, par la présente, est mandatée pour procéder à la localisation de la conduite d’aqueduc existante sur une partie du boulevard Chomedey.

(C/T: 1141101)  
(Réf: 10-7)

---

CE-2010/68

ENGAGEMENT – ATTESTATION DE CONFORMITÉ  
RÈGLEMENT L-11629

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l’installation de services municipaux dans le prolongement du boulevard de Chenonceau, incluant des travaux de mise en place de feux de circulation à l’intersection des boulevards de Chenonceau et Chomedey, prévus au projet de règlement L-11629, la Ville de Laval s’engage à émettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en regard de l’autorisation accordée.

(C/T: 1141101)  
(Réf: 10-7)

---

CE-2010/69

UTILISATION – RÉSERVE FINANCIÈRE  
RÈGLEMENT L-11078

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service des finances soit et, par la présente, est autorisé à utiliser un montant de 104 717,08 \$ (taxes nettes incluses) de la réserve financière créée par le règlement L-11078 afin de défrayer le coût des honoraires professionnels requis pour la réalisation d’une étude avant-projet relative à la mise en place de feux de



**CE-2010/69**  
(suite)

circulation ainsi que pour la préparation des plans et devis nécessaires à l'installation de services municipaux dans le prolongement du boulevard de Chenonceau, incluant des travaux de mise en place de feux de circulation à l'intersection des boulevards de Chenonceau et Chomedey, prévus au projet de règlement L-11629.

(C/T: 1141101)  
(Réf: 10-7)

---

**CE-2010/70**

AVIS DE MOTION - L-11674

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-11674 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'emprise de rue nécessaire à la réalisation du projet de règlement L-11629 sur une partie des lots 2 659 565, 2 659 566, 3 467 571 et 3 467 572 du cadastre du Québec.

(Réf: 10-7)

---

**CE-2010/71**

PRÉPARATION – DOCUMENTS – ACQUISITION  
RÈGLEMENT L-11674

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Labre & associés, arpenteurs-géomètres, soit et, par la présente, est autorisée à procéder à la préparation des documents requis pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'emprise de rue nécessaire à la réalisation du projet de règlement L-11629 sur une partie des lots 2 659 565, 2 659 566, 3 467 571 et 3 467 572 du cadastre du Québec, prévue au règlement numéro L-11674.

(C/T: 1141101)  
(Réf: 10-7)

---



**CE-2010/72**

PRÉPARATION – RAPPORT D'ÉVALUATION  
ET CÉDULE «A» - RÈGLEMENT L-11674

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service de l'évaluation soit et, par la présente, est autorisé à préparer le rapport d'évaluation et la cédule «A» requis pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'emprise de rue nécessaire à la réalisation du projet de règlement L-11629 sur une partie des lots 2 659 565, 2 659 566, 3 467 571 et 3 467 572 du cadastre du Québec, prévue au règlement numéro L-11674.

(C/T: 1141101)  
(Réf: 10-7)

**CE-2010/73**

ÉTUDE HYDRAULIQUE – OUVRAGE BELGRAND

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de retenir les services de la firme Aquapraxis inc. pour réaliser l'étude hydraulique de l'ouvrage de régulation Belgrand;

que les honoraires soient calculés sur une base forfaitaire.

(C/T: 1141702)  
(Réf: 10-8)

**CE-2010/74**

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES  
SOUSSION «9459» - RÈGLEMENT L-11378

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux d'aménagement paysager et de naturalisation de la zone tampon située entre les boulevards Le Corbusier et Industriel, au sud de la rue Cunard, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11378, des



**CE-2010/74**  
(suite)

quantités supplémentaires au montant de 3 922,10 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 11 décembre 2009, soient autorisées;

que le Groupe Rousseau Lefebvre soit avisé de la présente autorisation.

(C/T: 1141735)  
(Réf: 10-9)

---

**CE-2010/75**

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES  
SOUMISSION «9274» - RÈGLEMENT L-11155

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux d'aménagement, de rénovation et de mise aux normes des aires de jeux aux parcs Pie-X et Henri-Dunant, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11155, des quantités supplémentaires au montant de 710 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 11 décembre 2009, soient autorisées;

que le Groupe Rousseau Lefebvre soit avisé de la présente autorisation.

(C/T: 1141737)  
(Réf: 10-10)

---

**CE-2010/76**

TRAVAUX ET QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES  
SOUMISSION «9131» - RÈGLEMENT L-10961-D

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux municipaux dans le prolongement des rues Stéphanie et Raphaël ainsi que sur une partie du lot 3 167 454 du cadastre du Québec, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-10961-D, les autorisations suivantes soient accordées:

- une dépense au montant de 26 198,17 \$ pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;
- des quantités supplémentaires au montant de 2 912,18 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 14 décembre 2009;



**CE-2010/76**  
(suite)

- des crédits additionnels au montant de 9 640,35 \$;
- des quantités annulées au montant de [4 470 \$];

que la firme Tecsuit inc. soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Nepcon inc.

(C/T: 1115502)  
(Réf: 10-11)

---

**CE-2010/77**

**INSTALLATION - PANNEAUX DE STATIONNEMENT  
CHEMIN DE LA BRETAGNE**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'installation de panneaux autorisant le stationnement uniquement pour personnes atteintes de déficience physique face à l'immeuble situé au 184, chemin de la Bretagne, et dont le détail apparaît au plan portant le numéro 10-SI/002 préparé par le Service de l'ingénierie le 6 janvier 2010 soit et, par la présente, est approuvée;

il est également résolu que le Service des travaux publics effectue lesdits travaux.

(Réf: 10-12)

---

**CE-2010/78**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS «9689»  
RÈGLEMENT L-11407**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour les travaux de rénovation majeure à la piscine Jolibourg, et décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11407;

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 20 janvier 2010 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 9 février 2010.

(Réf: 10-13)

---



CE-2010/79

DEMANDE DE SOUMISSIONS «9690»  
RÈGLEMENT L-11472

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football en gazon synthétique au parc Berthiaume-Du Tremblay, et décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11472;

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 20 janvier 2010 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 9 février 2010.

(Réf: 10-14)

---

CE-2010/80

DEMANDE DE SOUMISSIONS «9688»  
RÈGLEMENT L-11372

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football en gazon synthétique ainsi qu'un terrain de soccer en gazon synthétique au parc Laval-Ouest, et décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11372;

l'appel d'offres devra paraître dans l'édition du mercredi 20 janvier 2010 du journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, et les soumissions devront être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier le mardi 9 février 2010.

(Réf: 10-15)

---

CE-2010/81

FORMATION – COMITÉ DE SÉLECTION  
SOUMISSION «OS-9650»

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/81**  
(suite)

qu'un comité de sélection soit formé des personnes ci-dessous mentionnées pour analyser les soumissions concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur différentes rues de la Ville de Laval, programme 2010, lot 3, districts électoraux 1 à 7:

Secrétaire: Un(e) représentant(e) du Service du greffe

Membres: M. Pierre Gyselinck, chef de division  
M. Bertrand Courchesne, ingénieur  
M. Carl Marceau, ingénieur  
Service de l'ingénierie

que M. Pierre Cardinal, ingénieur, agisse comme substitut en cas d'absence d'un des membres susdits.

(Réf: 10-16)

---

**CE-2010/82**

**FORMATION – COMITÉ DE SÉLECTION**  
**SOUSSION «OS-9651»**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

qu'un comité de sélection soit formé des personnes ci-dessous mentionnées pour analyser les soumissions concernant les services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur différentes rues de la Ville de Laval, programme 2010, lot 3, districts électoraux 1 à 7:

Secrétaire: Un(e) représentant(e) du Service du greffe

Membres: M. Pierre Gyselinck, chef de division  
M. Bertrand Courchesne, ingénieur  
M. Carl Marceau, ingénieur  
Service de l'ingénierie

que M. Pierre Cardinal, ingénieur, agisse comme substitut en cas d'absence d'un des membres susdits.

(Réf: 10-16)

---



**CE-2010/83**

CONTRAT – SOUMISSION «9521»  
CONSTRUCTION LAVALCO INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'appel d'offres numéro «9521», la soumission déposée par la compagnie Construction Lavalco inc. pour les travaux de sécurité incluant la fourniture et l'installation de lignes de vie, d'échelles, de garde-corps, de trappes d'accès dans la dalle de béton, de passerelles et de plates-formes ainsi que d'ancrages à la station d'épuration Auteuil, soit et, par la présente, est acceptée au montant de 113 439,38 \$.

(C/T: 1130348)  
(Réf: 10-17)

---

**CE-2010/84**

DÉBUT DES TRAVAUX – SOUMISSION «9521»  
CONSTRUCTION LAVALCO INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Direction générale soit et, par la présente, est autorisée à faire débiter par la compagnie Construction Lavalco inc. les travaux de sécurité incluant la fourniture et l'installation de lignes de vie, d'échelles, de garde-corps, de trappes d'accès dans la dalle de béton, de passerelles et de plates-formes ainsi que d'ancrages à la station d'épuration Auteuil, soumission «9521», et ce, sur réception du cautionnement;

il est également résolu d'autoriser la firme Équation groupe conseil inc. à effectuer la surveillance desdits travaux, les honoraires étant calculés suivant la méthode à pourcentage.

(C/T: 1130348)  
(Réf: 10-17)

---

**CE-2010/85**

MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX – SOUMISSION «9521»  
CONSTRUCTION LAVALCO INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/85**  
(suite)

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est mandatée pour effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que pour les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire concernant les travaux de sécurité incluant la fourniture et l'installation de lignes de vie, d'échelles, de garde-corps, de trappes d'accès dans la dalle de béton, de passerelles et de plates-formes ainsi que d'ancrages à la station d'épuration Auteuil, soumission «9521».

(C/T: 1130348)  
(Réf: 10-17)

---

M. Alexandre Duplessis, membre du Comité exécutif, ne participe pas aux discussions de l'item 10-18 de l'ordre du jour.

**CE-2010/86**

CONTRAT – SOUMISSION «9625» - L-11470  
LAVALLÉE & FRÈRES (1959) LTÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'appel d'offres numéro «9625», la soumission déposée par la compagnie Lavallée & frères (1959) Ltée au montant de 348 219,38 \$ pour les travaux prévus au règlement numéro L-11470, soit et, par la présente, est acceptée;

que le Greffier ou la Greffière adjointe retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1131530)  
(Réf: 10-18)

**CE-2010/87**

DÉBUT DES TRAVAUX – SOUMISSION «9625» - L-11470  
LAVALLÉE & FRÈRES (1959) LTÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Direction générale soit et, par la présente, est autorisée à faire débiter par la compagnie Lavallée & frères (1959) Ltée les travaux prévus au règlement numéro L-11470, soumission «9625», et ce, sur réception du cautionnement;



**CE-2010/87**  
(suite)

il est également résolu d'autoriser la firme DESSAU à effectuer la surveillance desdits travaux, les honoraires étant calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-8839».

(C/T: 1131530)  
(Réf: 10-18)

---

**CE-2010/88**

MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX – SOUMISSION «9625»  
L-11470 - LAVALLÉE & FRÈRES (1959) LTÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Laboratoire de construction 2000 inc. soit et, par la présente, est mandatée pour effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que pour les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire concernant les travaux d'égout pluvial, de drainage et d'ouvrage de contrôle des eaux de pluie par l'aménagement d'un milieu terrestre sur une partie des lots 1 507 900, 1 508 056, 2 860 689 et 2 974 977 du cadastre du Québec, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11470;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de l'offre de service «OS-8840».

(C/T: 1131530)  
(Réf: 10-18)

---

**CE-2010/89**

RECOMMANDATION AU CONSEIL  
PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3377

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le projet de règlement numéro L-2001-3377 modifiant le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé du côté sud du boulevard St-Martin Ouest, à l'ouest de la rue Favreau.

(D/U: 2008-188)  
(Réf: 11-1)

---



CE-2010/90

LETTRE - PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3377

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le projet de lettre à expédier aux citoyens concernés par le projet de règlement numéro L-2001-3377 soit et, par la présente, est approuvé.

(D/U: 2008-188)  
(Réf: 11-1)

---

CE-2010/91

AVIS DE MOTION - L-2001-3377

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-2001-3377 pour modifier le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval concernant un territoire situé du côté sud du boulevard St-Martin Ouest, à l'ouest de la rue Favreau.

(Réf: 11-1)

---

CE-2010/92

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

ATTENDU que, par sa résolution 2007/666 adoptée le 4 septembre 2007, le Conseil municipal acceptait le protocole d'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2008/424 adoptée le 14 juillet 2008, le Conseil municipal modifiait ladite entente afin d'y intégrer le programme d'adaptation de domicile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/92**  
(suite)

que, dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD), la Société d'habitation du Québec rembourse à la Ville de Laval le montant à être versé aux bénéficiaires et aux entrepreneurs dont les noms apparaissent au rapport du Service de l'urbanisme daté du 23 décembre 2009.

(C/T: 1142537)  
(Réf: 11-2)

---

**CE-2010/93**

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

ATTENDU que, par sa résolution 2007/666 adoptée le 4 septembre 2007, le Conseil municipal acceptait le protocole d'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2008/424 adoptée le 14 juillet 2008, le Conseil municipal modifiait ladite entente afin d'y intégrer le programme d'adaptation de domicile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD), la Société d'habitation du Québec rembourse à la Ville de Laval le montant à être versé aux bénéficiaires et à l'entrepreneur dont les noms apparaissent au rapport du Service de l'urbanisme daté du 23 décembre 2009.

(C/T: 1142584)  
(Réf: 11-3)

---

**CE-2010/94**

PROGRAMME DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES (LAAA)

ATTENDU que, par sa résolution 2007/666 adoptée le 4 septembre 2007, le Conseil municipal acceptait le protocole d'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2008/424 adoptée le 14 juillet 2008, le Conseil municipal modifiait ladite entente afin d'y intégrer le programme d'adaptation de domicile;



**CE-2010/94**  
(suite)

EN CONSÉQUENCE, IL EST,  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre du programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA), la Société d'habitation du Québec rembourse à la Ville de Laval le montant à être versé au bénéficiaire et à l'entrepreneur dont les noms apparaissent au rapport du Service de l'urbanisme daté du 23 décembre 2009.

(C/T: 1140860)  
(Réf: 11-4)

---

**CE-2010/95**

PROGRAMME DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS  
AUTONOMES (LAAA)

ATTENDU que, par sa résolution 2007/666 adoptée le 4 septembre 2007, le Conseil municipal acceptait le protocole d'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2008/424 adoptée le 14 juillet 2008, le Conseil municipal modifiait ladite entente afin d'y intégrer le programme d'adaptation de domicile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre du programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA), la Société d'habitation du Québec rembourse à la Ville de Laval le montant à être versé au bénéficiaire et à l'entrepreneur dont les noms apparaissent au rapport du Service de l'urbanisme daté du 23 décembre 2009.

(C/T: 1142541)  
(Réf: 11-5)

---

**CE-2010/96**

RECOMMANDATION AU CONSEIL  
PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3379

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/96**  
(suite)

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le projet de règlement numéro L-2001-3379 modifiant le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé du côté ouest de la rue Chevillon, vis-à-vis la rue d'Avesnière.

(D/U: 2009-3197)  
(Réf: 11-6)

---

**CE-2010/97**

LETTRE - PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3379

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le projet de lettre à expédier aux citoyens concernés par le projet de règlement numéro L-2001-3379 soit et, par la présente, est approuvé.

(D/U: 2009-3197)  
(Réf: 11-6)

---

**CE-2010/98**

AVIS DE MOTION - L-2001-3379

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-2001-3379 pour modifier le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval concernant un territoire situé du côté ouest de la rue de Chevillon, vis-à-vis la rue d'Avesnières.

(Réf: 11-6)

---

**CE-2010/99**

DEMANDE ACCEPTÉE EN PRINCIPE - ZONAGE  
CENTRE DE CARROSSERIE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/99**  
(suite)

que la demande formulée par M. Pierre Lessard, représentant le Centre de carrosserie automobile du Québec, à l'effet de modifier le zonage du lot 1 494 015 du cadastre du Québec afin d'y permettre l'opération d'une fourrière, soit et, par la présente, est approuvée en principe.

(D/U: 2010-5)  
(Réf: 11-7)

---

**CE-2010/100**

ACTE DE CESSION – 9136-2764 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'offre de la compagnie 9136-2764 Québec inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, de céder à la Ville de Laval pour la somme de 1,00 \$, le lot 4 413 221 du cadastre du Québec, pour fins de rue, ou tout autre numéro de subdivision que l'arpenteur-géomètre obtiendra, soit et, par la présente, est acceptée;

que le Service du greffe prépare l'acte notarié requis;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit acte, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(D/U: PL-2009-76)  
(Réf: 11-8)

---

**CE-2010/101**

DEMANDE APPROUVÉE EN PRINCIPE - ZONAGE  
1840-1497 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la demande formulée par M. René Voyer, président de la compagnie 1840-1497 Québec inc., à l'effet de modifier l'article 5.9.2 du règlement de construction L-9501 en vue de permettre pour le lot 1 602 955 du cadastre du Québec, une charpente de



**CE-2010/101**  
(suite)

bâtiment de construction combustible pour le projet résidentiel intégré «Haut-Corbusier» de trois (3) étages et demi contenant sept (7) unités de logements chacun, soit approuvée en principe, et ce, aux conditions suivantes:

- a) les bâtiments doivent être protégés par des gicleurs;
- b) chaque aire de plancher des bâtiments doit être desservie par un ascenseur ou un appareil élévateur pour personnes handicapées;
- c) le plancher de chaque étage doit comprendre une chape de béton d'une épaisseur d'au moins 40 mm.

(D/U: 2009-4175)  
(Réf: 11-9)

---

**CE-2010/102**

RECOMMANDATION AU CONSEIL  
PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3367

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le projet de règlement numéro L-2001-3367 modifiant le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé du côté nord du boulevard Ste-Rose, à l'ouest de la rue Lortie.

(D/U: 2008-4111)  
(Réf: 11-10)

---

**CE-2010/103**

LETTRE - PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3367

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le projet de lettre à expédier aux citoyens concernés par le projet de règlement numéro L-2001-3367 soit et, par la présente, est approuvé.

(D/U: 2008-4111)  
(Réf: 11-10)

---



CE-2010/104

AVIS DE MOTION - L-2001-3367

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au Greffier ou à la Greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-2001-3367 pour modifier le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval concernant un territoire situé du côté nord du boulevard Ste-Rose, à l'ouest de la rue Lortie.

(Réf: 11-10)

---

CE-2010/105

RÉSOLUTION RESCINDÉE – PROCÉDURES LÉGALES  
COUR MUNICIPALE – ASSUNTA C. COLALILLO

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2009/6432, le Comité exécutif intentait des procédures en cour municipale contre M. Assunta C. Colalillo, 9025 rue Provence, St-Léonard, pour contravention aux dispositions de l'article 3.1.2 e) du règlement numéro L-9501 de la Ville de Laval sur le lot 1 602 998 du cadastre du Québec situé au 239 avenue des Terrasses;

ATTENDU que ladite résolution n'est plus requise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2009/6432

SOIT ET, PAR LA PRÉSENTE, EST RESCINDÉE.

(D/U: 2009-2407)

(Réf: 11-11)

---

CE-2010/106

REMPLACEMENT - CADASTRE DU QUÉBEC – LE HAUT  
STE-DOROTHÉE INC. – CADIBERGE DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/106**  
(suite)

d'approuver le remplacement du lot 4 179 353 par les lots 4 411 296 à 4 411 300 et 4 499 684 du cadastre du Québec, comme apparaissant au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Jodoin en date du 16 avril 2009 sous le numéro 20841 de ses minutes, conformément aux dispositions de l'article 3043 du code civil du Québec;

que la présentation dudit plan au ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans les quatre (4) mois des présentes soit une condition sine qua non à l'acceptation dudit plan.

(D/U: PL-2009-95)  
(Réf: 11-12)

---

**CE-2010/107**

**REPLACEMENT - CADASTRE DU QUÉBEC**  
**DOMAINE LA MARQUISE LTÉE**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 1 718 717 par les lots 4 499 629 et 4 499 630 du cadastre du Québec, comme apparaissant au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Raymond Paradis en date du 28 septembre 2009 sous le numéro 18640 de ses minutes, conformément aux dispositions de l'article 3043 du code civil du Québec;

que la présentation dudit plan au ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans les quatre (4) mois des présentes soit une condition sine qua non à l'acceptation dudit plan;

de ratifier le paiement des frais de parc sur la base de 10% de la superficie du terrain compris dans ledit plan.

(D/U: PL-2009-192)  
(Réf: 11-13)

---

**CE-2010/108**

**PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE**  
**LES INVESTISSEMENTS TM INC.**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



**CE-2010/108**  
(suite)

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Les investissements TM inc., 1115 rue Pesant, pour contravention aux dispositions des articles 76, 79 (5) et 82-B-1) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 082 295 du cadastre du Québec situé aux 324 et 326 chemin du Tour.

(D/U: 2009-1345)  
(Réf: 11-14)

---

**CE-2010/109**

PROCÉDURES LÉGALES – COUR SUPÉRIEURE  
LES INVESTISSEMENTS TM INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à tenter des procédures en Cour supérieure contre Les investissements TM inc., 1115 rue Pesant, pour contravention aux dispositions du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 082 295 du cadastre du Québec situé aux 324 et 326 chemin du Tour.

(D/U: 2009-1345)  
(Réf: 11-15)

---

**CE-2010/110**

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE  
CHRISTOS DIMOLIAPIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre M. Christos Dimoliapis, 1376 rue Franklin, pour contravention aux dispositions de l'article 33-A (6) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 219 562 du cadastre du Québec situé aux 1581 et 1587 rue Trépanier.

(D/U: 2009-1466)  
(Réf: 11-16)

---



**CE-2010/111**

**PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE  
FRANKLIN MARTE**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre M. Franklin Marte, 8405 rue Charlemagne, pour contravention aux dispositions de l'article 33-A (6) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 613 289 du cadastre du Québec.

(D/U: 2009-2239)  
(Réf: 11-17)

---

**CE-2010/112**

**PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE  
SAMIHA CONSTANTIN**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Samiha Constantin, 2128 rue Louis-Giard, pour contravention aux dispositions des articles 16-B Bâtiment ACC 1) et 27-A du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 761 123 du cadastre du Québec.

(D/U: 2009-2415)  
(Réf: 11-18)

---

**CE-2010/113**

**PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE  
GREGORY TSIMIKLIS**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre M. Gregory Tsimiklis, 2544 rue Letondal, pour contravention aux dispositions de l'article 27-B-9) (1) du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 221 318 du cadastre du Québec.

(D/U: 2009-4704)  
(Réf: 11-19)

---



CE-2010/114

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE  
JASON WANG

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre M. Jason Wang, 4367 boulevard Notre-Dame, pour contravention aux dispositions de l'article 97 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur les lots 1 290 028 et 1 442 418 du cadastre du Québec situés aux 4309 et 4367 boulevard Notre-Dame.

(D/U: 2009-4503)  
(Réf: 11-20)

---

CE-2010/115

PROCHAINE SÉANCE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la prochaine séance du Comité exécutif soit tenue le mercredi 20 janvier 2010 à 9 heures.

---

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Vaillancourt, maire et président du Comité exécutif, déclare la séance close à 10:07 heures.

---

\_\_\_\_\_  
M. Gilles Vaillancourt, maire et  
président du Comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Me Chantal Sainte-Marie, greffière-adjointe



(signé) M. GILLES VAILLANCOURT

M. Gilles Vaillancourt, maire et  
président du Comité exécutif

(signé) ME CHANTAL SAINTE-MARIE

Me Chantal Sainte-Marie,  
greffière adjointe

COPIE CONFORME  
CE 20 JANVIER 2010

\_\_\_\_\_  
Me Chantal Sainte-Marie,  
greffière adjointe